

## Diversification de la formation au secondaire

Arlette Pilote

Number 141, Spring 2006

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/50224ac>

[See table of contents](#)

---

### Publisher(s)

Les Publications Québec français

### ISSN

0316-2052 (print)

1923-5119 (digital)

[Explore this journal](#)

---

### Cite this article

Pilote, A. (2006). Diversification de la formation au secondaire. *Québec français*, (141), 27–28.

# Diversification de la formation au secondaire

ARLETTE PILOTE\*

L'automne dernier, le Conseil supérieur de l'éducation confiait à sa Commission de l'enseignement secondaire la mission de rédiger un avis sur la diversification de la formation au secondaire. Le mandat consistait « à identifier les enjeux et les défis posés par la multiplication des programmes à vocation particulière sur la formation offerte aux jeunes du secondaire, sur le devenir de l'école secondaire publique et sur la mission de l'école privée ». Il fallait aussi « proposer des pistes d'action au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et aux acteurs scolaires afin d'éclairer les choix locaux en matière d'offre de formation dans le contexte de la réforme du curriculum ». Les associations d'enseignants ont été interpellées par la Commission pour faire connaître leur position.

Des documents présentant quelques constats et formulant des questions précises sur le sujet ont été distribués à l'Assemblée générale, à la commission pédagogique du secondaire et au groupe des conseillers pédagogiques de l'AQPF lors du congrès de novembre dernier. Après avoir fait la compilation des documents-réponses qui me sont parvenus et avoir consulté quelques-uns de nos membres particulièrement concernés par cette problématique, j'ai donc rédigé un mémoire. Vous trouverez ci-dessous l'essentiel du texte qui a été présenté en décembre au Conseil supérieur de l'Éducation. Le texte intégral est accessible sur le site de l'AQPF à la rubrique Prises de positions et avis ([www.aqpf.qc.ca](http://www.aqpf.qc.ca)).

## L'éducation, bien privé, bien public

Nous croyons que l'éducation ne devrait pas obéir strictement aux exigences du bien privé, mais qu'elle devrait d'abord et avant tout répondre aux besoins de la collectivité.

Les parents québécois désirent ce qu'il y a de mieux pour leurs enfants ; ils veulent choisir le programme et l'école qui leur offriront un développement maximal et un bon épanouissement personnel. Ils optent alors pour un établissement performant et compétitif au plan des résultats scolaires. Ce n'est évidemment pas le bien public qui guide leur choix mais la réussite individuelle de leurs enfants. [...] C'est pourquoi le palmarès de la revue *L'Actualité* est si populaire : il entretient une logique marchande dans le choix d'un lieu d'éducation ; en effet, on trouve normal maintenant de « magasiner » une école comme on magasine n'importe quel produit de consommation. Cette logique marchande se retrouve également au niveau supérieur, dans les universités québécoises, qui se font une furieuse compétition autant au national qu'à l'international.

Bien sûr, les parents mieux nantis ont les ressources nécessaires pour faire coïncider leur idéal avec la réalité ; donc les enfants de milieux favorisés auront plus de chance de fréquenter les écoles considérées les meilleures et de s'inscrire dans des programmes coûteux qui leur permettront de s'épanouir, de développer leur potentiel, bref de réussir. Il est clair que ce phénomène ne favorise guère l'égalité des chances puisque seule l'élite sociale et économique peut se payer une forme « d'assurance réussite » pour ses enfants. [...]

## Les incidences de la concurrence entre les établissements d'enseignement

On peut observer des effets positifs à cette compétition : elle oblige les établissements d'enseignement à se remettre en question, à offrir des meilleurs services, à innover ; on a vu ainsi éclore de beaux projets, une réelle diversité dans les modèles pédagogiques proposés.

Mais il y a plusieurs effets négatifs : pour attirer la clientèle, on prend parfois des moyens discutables, on utilise des techniques de marketing qui ne sont pas toujours compatibles avec les visées éducatives. Les écoles finissent par ne plus se demander quels citoyens elles veulent former, mais plutôt quels « clients » elles veulent attirer et satisfaire. Cela se fait parfois au prix de concessions énormes sur des valeurs comme l'interdépendance, le partage, l'égalité des chances, le droit pour tous à une instruction de qualité. [...]

C'est pourquoi il nous apparaît nécessaire de mettre en place des mécanismes de régulation pour régir l'offre de formation. Les décisions ne doivent plus se prendre strictement en fonction d'intérêts locaux ou individuels, mais en fonction du mieux-être collectif des élèves québécois. Ces mécanismes devraient être instaurés au plan national. On attend du ministère de l'Éducation (MELS) qu'il établisse des règles encadrant le développement des programmes particuliers en évaluant mieux leur pertinence, leur raison d'exister, leur impact dans le milieu, leur congruence avec le projet éducatif des écoles, en normalisant les conditions d'accès à ces programmes. L'école publique devrait être tenue de respecter sa mission première qui est d'assurer une éducation de base de qualité et les meilleures chances de réussite à la MAJORITÉ de ses élèves. Cela ne revient pas à dire qu'il faille empêcher la diversification des parcours et des approches, mais il faut tendre également à faire respecter les principes d'accessibilité et de développement individuel maximal pour tous les élèves. [...]

## Intégration et diversification : pas toujours réconciliables

L'intégration ne peut être systématique. Si c'était le cas, cela risquerait de faire obstacle à la diversification de la formation. Les grands perdants de ce système pourraient bien être alors les élèves « moyens », qui ont souvent des problèmes de motivation. En effet, les critères de sélection les excluent déjà des classes à vocation particulière dont la fréquentation pourrait, dans bien des cas, les motiver en leur offrant un cheminement plus adapté à leurs intérêts. Pensons à des programmes comme les arts ou les sports : ces programmes pourraient intégrer avantageusement un profil d'élèves peu performants au plan académique mais très mobilisés par un projet de ce type. Mais ces élèves n'ont pas intérêt à se retrouver dans des classes où ont été intégrés trop d'individus ayant des problèmes d'apprentissage et de comportements graves, car cela risquerait de compromettre leur réussite. [...] Les élèves en grande difficulté pourraient eux aussi être désavantagés par cette intégration, car ils pourraient ne plus recevoir l'aide pédagogique et le suivi que leur cas exige, comme c'est malheureusement souvent le cas dans le système actuel.

Malgré toute la bonne volonté du monde, la classe régulière qui est souvent surpeuplée, ne peut répondre à la fois aux besoins d'allophones, d'élèves en grave difficulté d'apprentissage, d'élèves en troubles graves de comportement et d'élèves affligés de handicaps trop sévères. L'enseignant, pour arriver à répondre aux besoins spécifiques de chacun, devrait alors cumuler les compétences d'orthopédagogue, d'éducateur spécialisé, de thérapeute, de psychologue. C'est trop demander à un seul professionnel. Et il sera alors très loin de pouvoir s'engager pédagogiquement dans des projets ou des approches diversifiées.

### L'enseignement obligatoire et la formation des élites scolaires

Dans le milieu scolaire, l'élite est définie comme une petite quantité d'élèves particulièrement doués, provenant la plupart du temps d'une classe intellectuellement et socialement favorisée ; on peut aussi définir l'élite comme un regroupement d'élèves sélectionnés en fonction d'excellentes performances académiques.

Durant l'enseignement obligatoire de base, on devrait plutôt privilégier la notion de *communauté d'apprenants*, de souche et d'horizons divers, dont le but est le mieux-vivre en société, le partage équitable des possibilités, l'interdépendance et l'entraide. Si on reconnaît le droit des élites à être bien formées, il faudrait également reconnaître le droit pour tous les élèves d'avoir leur chance de se développer au maximum de leur possibilité, ce qui n'est pas toujours le cas. Notre système, jusqu'à maintenant, s'est énormément préoccupé des élèves en difficulté d'apprentissage en créant des structures adaptées à leurs différents profils ; il a laissé se multiplier ces dernières années des programmes pour les élèves doués ; mais il a abandonné au fond de la scène éducative la grande majorité des élèves qu'on appelle maintenant, avec une nuance péjorative, « les réguliers ». Tant que dans les classes dites « régulières » on n'offrira pas à l'élève une éducation de base de meilleure qualité, des acquis solides au plan culturel et intellectuel, et la possibilité de faire des choix, la formation à vitesse supérieure offerte aux élites sera mal tolérée. [...].

### La sélection des élèves

L'un des objectifs de cette sélection est certainement l'obtention automatique de résultats supérieurs dans les programmes particuliers des écoles, de façon à ce que ces excellents résultats convainquent les parents qu'ils gagnent à y inscrire leur enfant. [...] Cet objectif répond avant tout au besoin des établissements de « capturer » et retenir une clientèle dont la présence dans l'école assurera un meilleur équilibre budgétaire. De plus, l'existence d'un programme pour les « élites » modifie de façon positive la perception que la population a d'un établissement scolaire. C'est une question d'image : la sélection donne de la plus value à un programme, transmet le message qu'on n'y accepte pas « n'importe qui ». [...] On arrive ainsi à prouver par l'absurde que le programme, l'enseignement et l'encadrement offerts sont supérieurs vu que les résultats des élèves qui y sont inscrits sont au-dessus de la moyenne. Une équation souvent fondée sur une illusion créée par le phénomène de la sélection. Il demeure toutefois difficile, voire impossible, d'empêcher le secteur privé d'opérer cette sélection, mais doit-on admettre que cette pratique devienne monnaie courante à l'école publique ? [...].

Car la sélection pose un problème éthique : est-ce que seuls les élèves « élus » auraient droit dans notre système à un surcroît de moyens, d'attention, de privilèges, à des apprentissages plus intensifs, à une culture plus étendue ? [...].

### Enjeux et défis de la diversification de la formation

Cela semble paradoxal de mettre en place un mécanisme d'intégration de plusieurs catégories d'élèves à risque ou handicapés, et de vouloir en même temps offrir une formation diversifiée qui ne peut se réaliser que grâce à un parcours différencié.

Le principal enjeu est donc d'arriver à conjuguer une formation de base commune de qualité avec des parcours distincts, offrant des défis stimulants et motivants non seulement pour l'élite, mais aussi pour l'ensemble des élèves.

La condition pour arriver à conjuguer ces deux nécessités est celle d'une organisation scolaire adaptée à cette visée de diversification. En effet, la plupart des écoles secondaires devraient réviser entièrement leur mode de fonctionnement pour offrir des parcours différenciés aux élèves. Cela exige beaucoup de souplesse et de concertation, un leadership éclairé et une équipe d'enseignants qui accepte de faire des concessions sur le normatif. Car qui dit diversité de parcours dit aussi diversité de tâches et parfois de conditions d'enseignement.

Donc, un des défis les plus importants est une formation adéquate des enseignants afin qu'ils adhèrent plus naturellement au principe de la diversification, en comprennent mieux les bénéfices et soient aptes à diversifier également leurs approches en fonction de cette visée. Force est de constater qu'en ce moment l'enseignant du secondaire aspire davantage à l'uniformité, qui est beaucoup plus « sécurisante », qu'à la diversité, qui exige de savoir se « recadrer » pédagogiquement de façon constante, selon les différents profils de ses classes.

Enfin, un autre défi majeur est d'éviter de marginaliser les élèves selon leur parcours. Il n'est pas souhaitable de « ghettoïser » certaines clientèles, de créer des petites écoles dans l'école : celle de l'élite, celle des plus faibles, et le vaste ghetto des « réguliers », ces grands négligés du système.

### Conditions pour respecter les objectifs de démocratisation tout en diversifiant l'offre de formation

En ce moment, dans beaucoup d'écoles secondaires, il existe des parcours différents pour les élèves en difficulté et pour les élèves doués, pour qui on crée de plus en plus de programmes particuliers. Mais les élèves qui se retrouvent dans ces types de parcours sont généralement isolés, marginalisés, étiquetés selon qu'ils soient ou non du bon côté du miroir. Les laissés-pour-compte de notre système actuel sont donc les élèves des classes régulières qui n'ont pas accès à des parcours leur permettant de faire valoir leurs talents, leurs intérêts particuliers.

Selon nous, les conditions favorables pour parvenir à une véritable démocratisation de la formation au secondaire tout en choisissant de diversifier les offres de formation sont les suivantes :

- Respecter d'abord le principe d'une formation de base commune pour tous les élèves en évitant, dans le cadre de la création de programmes particuliers, de retrancher de la grille horaire des heures qui devraient être consacrées aux apprentissages fondamentaux, en particulier ceux devant être réalisés en français, comme cela se fait déjà très souvent. Ainsi, il est inconcevable que l'on diminue les heures d'apprentissage du français, pour les remplacer par de l'éducation physique ou de la danse dans des projets particuliers ou par des heures de formation à des métiers non spécialisés dans le parcours de formation à l'emploi. Question de priorité. Car la classe de français est propice non seulement aux apprentissages en langue, mais aussi au développement de la compétence culturelle, à tous les autres apprentissages. C'est un truisme : la maîtrise du français recèle un fort potentiel de *transférabilité* dans les autres disciplines, ce n'est pas en réduisant les exigences quant au niveau de développement des compétences en lecture, écriture et communication orale qu'on diminuera le taux d'abandon scolaire. Au contraire, les jeunes éprouant de graves difficultés d'apprentissage seront encore plus victimes de leur retard scolaire parce qu'ils ne posséderont pas les habiletés minimales requises en français pour les aider à réussir dans les autres disciplines.
- Offrir des parcours différenciés aux élèves en fonction de leurs goûts, de leurs intérêts, de leur potentiel individuel, et non en fonction du seul critère de la performance académique.
- Offrir aux enseignants et aux enseignantes une formation adéquate pour les préparer à diversifier leurs approches pédagogiques.
- Diminuer le ratio maître-élève qui est trop élevé en général et ne favorise pas l'atteinte de l'objectif de diversification.
- Assurer dans l'école une présence suffisante de professionnels (orthopédagogues, conseillers pédagogiques, conseillers d'orientation, psychologues) en mesure d'aplanir et de résoudre certaines difficultés liées à la diversification.

\* Présidente de l'Association québécoise des professeurs de français.